

Orléans, le mardi 17 décembre 2019

Qualité des rivières, progrès accomplis et efforts à poursuivre pour 2027 : adoption de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne par le comité de bassin

Un comité de bassin consacré à la qualité des eaux du bassin et au changement climatique.



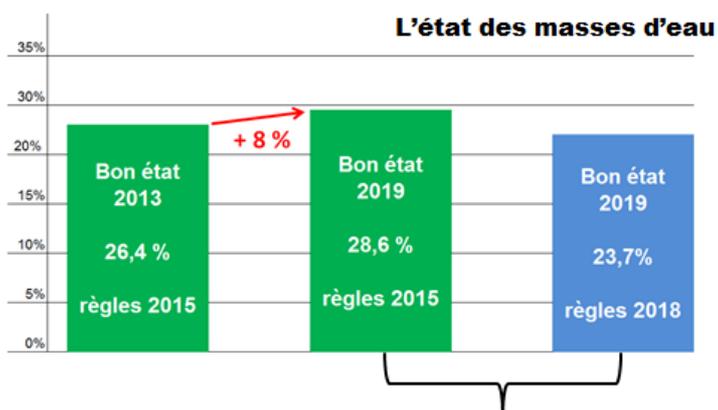
« Le territoire du bassin Loire-Bretagne représente 28 % du territoire national et 13 millions d'habitants [...], ce territoire est régulièrement touché par des phénomènes climatiques extrêmes, la thématique de l'eau est donc un enjeu majeur », rappelle **Pierre Pouëssel**, Préfet de la région Centre-Val de Loire et Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

24 % des cours d'eau en bon ou très bon état écologique



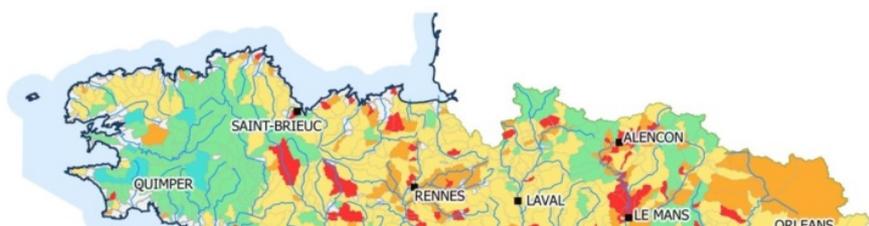
« Il faut être à la hauteur des objectifs et il faut être capable de constater les progrès accomplis. Il est important que les outils qui permettent de les mesurer soient stables », **Thierry Burlot**, président du comité de bassin Loire-Bretagne.

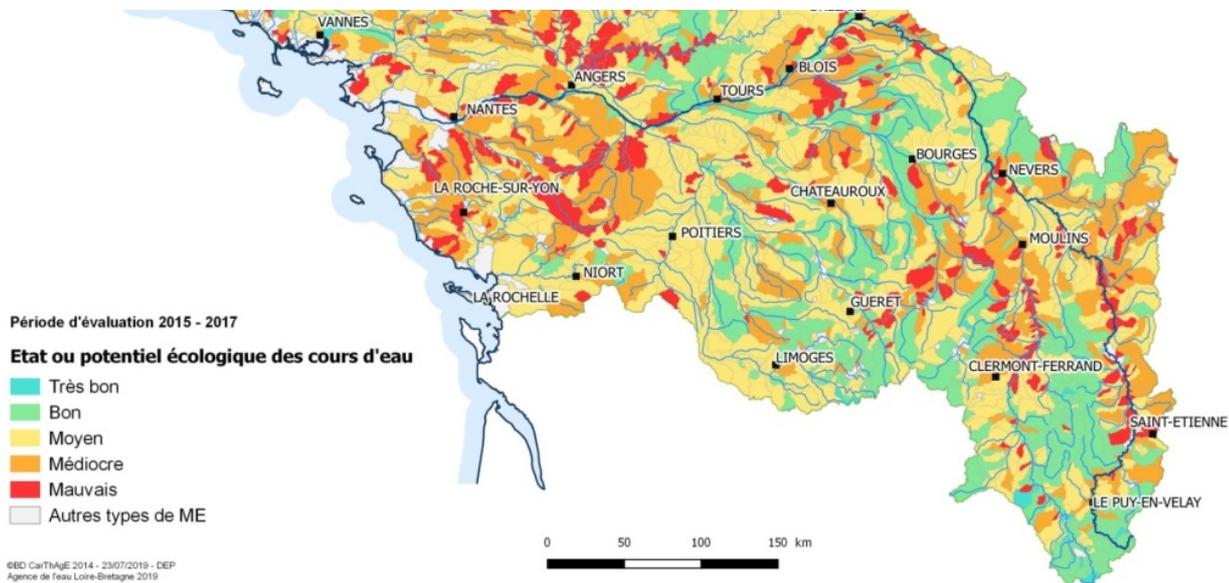
A règle constante, une progression de 8 % de bon état de nos rivières entre 2013 et 2018.



- **2,4 points** liés aux changements de règles : I2M2 et PSEE
 - **2,5 points** liés à l'évolution des connaissances

Avec les nouvelles règles d'évaluation, qui intègrent des connaissances accrues des milieux aquatiques, la proportion de cours d'eau en bon ou très bon état écologique est de 24 % en 2019.





Philippe Gouteyron, directeur de l'évaluation et de la planification à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, rappelle que « *la biologie est placée au cœur de de l'évaluation de l'état écologique... mais qu'elle s'améliore très lentement du fait de l'inertie naturelle des milieux !* ». Les règles pour mesurer l'état ont évolué entre 2015 et 2018, aujourd'hui, on mesure plus et mieux. 98 % des états sont mesurés. « *L'état des eaux est plus robuste et plus fiable* ».

Quels enjeux liés à cette évaluation de l'état des eaux ?

Le comité de bassin et ses commissions doivent élaborer le prochain Sdage* 2022-2027 en lien avec son programme de mesures.

Première étape : réaliser un diagnostic global du bassin afin d'identifier les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires, ... devant bénéficier d'actions de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour 2027.

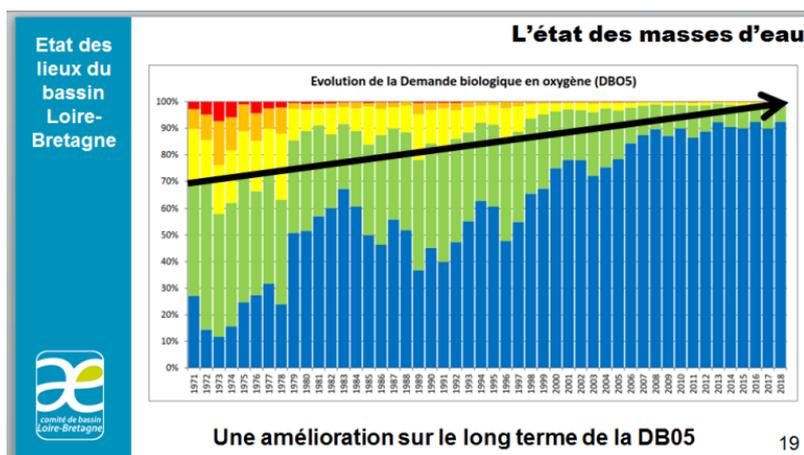
La directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000 introduit en effet la notion de bon état des eaux et impose aux États l'atteinte d'un bon état de leurs masses d'eau à horizon 2027.

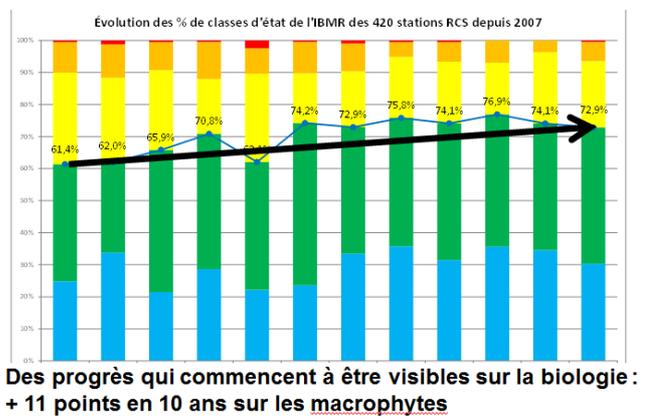
Cet état des eaux constitue le point de départ pour agir au bon endroit et actionner les bons leviers pour protéger la qualité de l'eau.

Principaux résultats de l'état des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne

Les principaux résultats :

- en 30 ans, division par 4 du phosphore en rivière sur le bassin,
- depuis 10 ans, plus de 75 % de nos cours d'eau sont en bon état pour les invertébrés et la macro-flore aquatiques,
- 87 % des nappes souterraines sont en bon état quantitatif, et 100 % des nappes destinées à l'alimentation en eau potable sont en bon état chimique,
- et 80 % des eaux côtières du bassin Loire-Bretagne sont en bon état écologique.





Des progrès restent à accomplir sur le bassin Loire-Bretagne

- l'hydrologie et les pollutions diffuses restent un enjeu prépondérant sur le bassin Loire-Bretagne,
- la morphologie des cours d'eau du bassin Loire-Bretagne est majoritairement altérée : structure et substrat du lit, structure de la rive, ouvrages transversaux...
- les rejets ponctuels des collectivités et des industries en diminution constante, restent cependant impactant sur les cours d'eau à faible débit.

Sécheresse et changement climatique : une table ronde pour faire témoigner les acteurs qui ont vécu l'épisode de sécheresse 2019

Présidée par **Thierry Burlot**, président du comité de bassin, une table ronde s'est tenue de 14h15 à 16h. Cette table ronde a permis :

- d'explorer la manière dont ces acteurs ont fait face, avec le témoignage de la Ville de Guéret (Creuse),
- la manière dont ils ont été sollicités pour gérer la situation, avec le témoignage de l'Établissement public Loire,
- et enfin, comment les acteurs économiques ont été impactés, avec les témoignages de la chambre d'agriculture de la Sarthe et d'EDF Centre-Val de Loire.

« Il est important de maintenir nos efforts », **Eric Taufflieb**, président de la commission planification du comité de bassin Loire-Bretagne.

Et après, quels objectifs se fixer pour 2027 ?

Le comité de bassin s'est également interrogé sur le niveau d'ambition qu'il souhaite donner à sa politique. Pour mémoire, en 2009, le comité de bassin s'était fixé un objectif de 61 % de masses d'eau en bon état écologique pour 2015. En 2015, il a maintenu cette ambition pour 2021. « On ne revient pas sur l'ambition ! » précise **Thierry Burlot**, « là où il y a des ambitions, il y a des résultats ».

Les questions posées lors de ce comité de bassin :

- Est-il possible d'atteindre le bon état ? En combien de temps ?
- Quelle stratégie se donner pour fixer des objectifs mobilisateurs à l'horizon 2027 ?
- Des objectifs élevés ou des objectifs atteignables ?
- Quelle prise en compte du changement climatique ?

Le débat reste ouvert, l'ambition à 61% est maintenue.

Sécheresse et changement climatique : une table ronde pour faire témoigner les acteurs qui ont vécu l'épisode de sécheresse 2019



Présidée par **Thierry Burlot**, président du comité de bassin, une table ronde s'est tenue de 14h15 à 16h.

« Pour que la cohérence des politiques soit encore plus forte, le comité de bassin et l'agence de l'eau Loire-Bretagne donne la parole aux territoires et lance une boîte à idées », Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne.

Pour que les projets voient le jour et qu'ils se mettent en place à grande échelle, le comité de bassin du 12 décembre 2019 lance une boîte à idées pour construire nos aides financières de demain.

L'adaptation au changement climatique nous amène à investiguer toutes les bonnes idées pour se saisir pleinement de cet enjeu stratégique.

« Le 11^e programme de l'agence (2019-2024) finance déjà plusieurs dispositifs qui répondent à cet enjeu et il prévoit d'aller plus loin »,

Sandrine Reverchon-Salle, directrice des politiques d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Avec les appels à projets et les appels à initiatives, le comité de bassin propose de lancer un troisième type d'appel à candidatures qualifié d'appel à idées visant à faire venir toutes les bonnes idées relatives à l'adaptation au changement climatique qui pourraient ensuite enrichir le portefeuille des aides financières dès la fin de l'année 2020.

Cette boîte à idées sera en ligne du 6 janvier au 6 mai 2020.

Cette table ronde a permis également :

- de comprendre les origines de la sécheresse de l'été 2019, dont les prémices viennent de l'hiver 2018 – 2019 particulièrement sec, avec un exposé présenté par la Dreal du bassin Loire-bretagne
- d'explorer la manière dont les acteurs ont fait face au dérèglement climatique, avec le témoignage de la Ville de Guéret (Creuse) où dès fin juin-début juillet 2019, un appel des élus à la vigilance et aux économies d'eau a été mené. On observe sur la commune de Guéret que le civisme dont ont fait preuve les habitants en réduisant leurs consommations individuelles, se maintient au-delà de l'épisode de crise,
- d'expliquer la manière dont les acteurs ont été sollicités pour gérer la situation, avec le témoignage de l'Établissement public Loire. Par exemple, durant la période de sécheresse en 2019, une proportion importante du débit de l'Allier a été assurée grâce au soutien d'étiage assuré par le barrage de Naussac (entre Naussac et Vic le Comte). Une bonne nouvelle pour l'année 2020, un bon taux de remplissage des lacs de Naussac et Villerest au 12/12/2019,
- d'étudier comment les acteurs économiques ont été impactés, avec les témoignages d'un agriculteur de l'Allier qui a connu une baisse d'1/4 de son chiffre d'affaires,
- et comment ils ont dû s'adapter avec le témoignage d'EDF Centre-Val de Loire. La contrainte la plus forte : les rejets d'effluents en Loire (cumul des rejets des centrales nucléaires). Or, en dessous de 60 m³/s à Gien, EDF met en place une coordination des rejets pour éviter de trop forte concentration en Loire. EDF a tiré un retour d'expérience de la canicule de l'été 2003.

Dans le reste de l'actualité du comité de bassin

Est élu représentant du Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest, **Monsieur Jean-Paul Combémoré**, délégué régional EDF Centre-Val de Loire.

Contact presse :

Stéphanie BLANQUART • Responsable de la délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 10 • 06 32 64 65 23

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Présidé par **Thierry Burlot**, le **comité de bassin** compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'État.

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 Orléans cedex 2
Tél : 02 38 51 73 73
agence.eau-loire-bretagne.fr